



Les TRIBUNAUX administratifs

Découvrez le visage
humain d'une
justice **accessible**

efficace
respect conciliation
humaine simple
accessible alternatives
protection réalité sociale
souple solutions
marge de manoeuvre
expertise

DES MÉTHODES ALTERNATIVES POUR RÉGLER LES CONFLITS

L'un des objectifs des tribunaux administratifs est de **rendre justice le plus efficacement possible**, et ce, dans le **respect des droits des citoyens**. En ce sens, les tribunaux administratifs encouragent fortement la médiation et la conciliation entre les parties impliquées.

Ainsi, en 2010-2011, près de **75% de tous les dossiers** traités par la Commission des relations du travail ont été **réglés sans la tenue d'une audience**.

Au Québec, les tribunaux administratifs interviennent et rendent des décisions à l'égard de différentes situations qui impliquent l'État ou les citoyens. Ils sont donc appelés à jouer plusieurs rôles :

- + entendre et **régler des conflits entre l'État et les citoyens**;
- + **réglementer certains secteurs de l'économie** comme l'énergie, les transports, la vente d'alcool, les marchés financiers et les marchés agricoles;
- + entendre et **régler des conflits entre citoyens** dans des domaines spécialisés comme le logement et les relations du travail;
- + **protéger le public** et le territoire.

Dans tous les cas, les tribunaux administratifs ont pour objectif d'appliquer la loi pour **trouver des solutions adaptées** aux besoins des individus et des entreprises concernés.

UN PREMIER CONTACT AVEC LA JUSTICE

Pour un grand nombre de citoyens, la justice administrative constitue la **première et principale rencontre avec la justice**. Les tribunaux administratifs interviennent pour régler des conflits dans plusieurs aspects importants de leur vie.

DES TRIBUNAUX EFFICACES

Les tribunaux administratifs **traitent chaque année un grand nombre de dossiers**. Au total, en 2010-2011, les quinze principaux tribunaux administratifs du Québec en ont traité plus de **140 000**.

La Régie du logement, avec 76 000 dossiers, et la Commission des lésions professionnelles, avec 33 000 dossiers, sont les tribunaux administratifs les plus achalandés.

DES HORIZONS DIVERS

Fait étonnant, seulement la moitié des 420 juges administratifs du Québec sont des avocats! Un grand nombre d'entre eux possèdent une formation dans des domaines d'expertise autres que le droit. Parmi les juges administratifs, on retrouve des avocats, des médecins, des psychologues, des ingénieurs, des évaluateurs agréés, des travailleurs sociaux, des économistes, etc.

UNE PROCÉDURE SOUPLE ET RAPIDE

Les juges administratifs ne sont pas tenus aux mêmes règles de procédure que les juges de la Cour supérieure et de la Cour du Québec. Cela leur permet de gérer les dossiers avec **souplesse** et de les régler **rapidement**.

Ils sont donc en mesure de **porter assistance aux citoyens**, notamment en intervenant régulièrement dans les débats et en étant **accessibles** pour répondre à leurs questions.

Les juges administratifs ont également une **grande marge de manœuvre** pour obtenir des preuves.

DE SOLIDES DÉCISIONS

Les tribunaux administratifs ont une **expertise reconnue** par la loi et respectée dans le monde juridique. Ce sont des **tribunaux spécialisés** dont toutes les décisions sont écrites et motivées.

En s'appuyant sur le droit applicable, les juges administratifs rendent leurs décisions après avoir écouté les parties et analysé la preuve, sans oublier de considérer leur réalité sociale et économique.

UNE RÉPONSE AUX BESOINS DES CITOYENS

CONTESTATION D'UNE DÉCISION DU GOUVERNEMENT

Une personne peut contester l'indemnité qu'elle a reçue après un accident de la route ou un accident du travail.

ACCÈS À L'INFORMATION

Un journaliste peut tenter d'avoir accès à des documents qu'un organisme public refuse de lui donner.

EMPLOI ET RELATIONS DU TRAVAIL

Un salarié non syndiqué peut contester son congédiement et demander son retour au travail.

PROTECTION DU PUBLIC

Un propriétaire de bar peut perdre son permis d'alcool s'il permet à des mineurs d'entrer dans son établissement.

LOGEMENT

Un locataire peut contester l'augmentation du prix de son loyer.

PERMIS ET LICENCES

Un agriculteur peut demander que son quota de production de lait soit modifié.

ZONAGE ET FISCALITÉ

Un propriétaire peut contester l'évaluation foncière qui a été faite de son terrain ou demander un changement de zonage.

RÉGLEMENTATION ET TARIFS

Un distributeur d'électricité ou de gaz naturel doit obtenir une autorisation pour modifier ses tarifs.

TAXES

Un organisme à but non lucratif peut déposer une demande pour ne plus payer de taxes foncières.

PLAINTES

Un manifestant peut déposer une plainte contre un policier qui l'aurait selon lui illégalement arrêté.

LISTE DES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières
www.bdr.gouv.qc.ca/fr/

Comité de déontologie policière
www.deontologie-policiere.gouv.qc.ca/index.php?id=13

Commission d'accès à l'information
www.cai.gouv.qc.ca

Commission de la fonction publique du Québec
www.cmq.gouv.qc.ca

Commission des lésions professionnelles
www.clp.gouv.qc.ca

Commission municipale du Québec
www.cmq.gouv.qc.ca

Commission de protection du territoire agricole
www.cptaq.gouv.qc.ca

Commission québécoise des libérations conditionnelles
www.cqlc.gouv.qc.ca

Commission des relations du travail
www.crt.gouv.qc.ca

Commission des transports du Québec
www.ctq.gouv.qc.ca

Régie des alcools, des courses et des jeux
www.racj.gouv.qc.ca

Régie de l'énergie
www.regie-energie.qc.ca

Régie du logement
www.rdl.gouv.qc.ca/fr/accueil/accueil.asp

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
www.rmaa.gouv.qc.ca

Tribunal administratif du Québec
www.ta.gouv.qc.ca

Pour en savoir plus :

Conférence des juges administratifs du Québec (CJAQ)
<http://www.cjaq.qc.ca/>

Regroupement des présidents
des tribunaux administratifs

Barreau
du Québec

